



POLICE MUNICIPALE

MISE EN LIGNE LE 08-12-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE FONT DE CHERVES

A L'ANGLE DE LA RUE MONTMARTRE
ET

RUE MONTMARTRE
A L'ANGLE DE LA RUE FONT DE CHERVES

(DANS LE CADRE DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE
DE LA RESIDENCE « LA BOETIE » SITUÉE AU N°45 RUE FONT DE CHERVES)
LE LUNDI 18 DECEMBRE 2023

PL/BM
APM 23/2697

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise ETPM, représentée par Monsieur Julien COUTIERAS, sise au n°1 A rue des Grandes Bauges à 17100 SAINTES, en date du 5 décembre 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route, pendant toute la durée des travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1: L'entreprise ETPM (17100 SAINTES) sera autorisée à effectuer des travaux pour le compte d'Enedis, au droit de la résidence La Boétie située au n°45 rue Font de Cherves (pour son raccordement électrique au poste de transformation situé rue Font de Cherves à l'angle de la rue Montmartre), le lundi 18 décembre 2023.

- les travaux seront réalisés sur une demi-journée.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée et la chaussée rétrécie, rue Font de Cherves à l'angle de la rue Montmartre, au droit des travaux, le lundi 18 décembre 2023.

- De même la circulation sera perturbée et la chaussée rétrécie sur la rue de Montmartre à hauteur de l'angle formée avec la rue Font de Cherves, au droit des travaux, le lundi 18 décembre 2023.

ARTICLE 3 : L'arrêt et le stationnement seront interdits, au droit des travaux, le lundi 18 décembre 2023, sur les voies suivantes :

- rue Font de Cherves, à hauteur de l'intersection formée avec la rue Montmartre, et
- rue Montmartre, à hauteur de l'intersection formée avec la rue Font de Cherves.
- Ces espaces ainsi réservés seront destinés à être occupés par l'entreprise ETPM (véhicules et engins de chantier).

ARTICLE 4 : Les pré-signalisations, les signalisations, la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

- L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

MISE EN LIGNE LE 08-12-2023

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à ROYAN, le 6 décembre 2023

*Pour le Maire,
et par délégation*

Le Cinquième Adjoint,

Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 décembre 2023